



Procédure d'envoi des DSA

Bureau des douanes de Saint Avold

Europort BP 40031

57500 Saint Avold

Le Document Simplifié d'Accompagnement est à envoyer au plus tard 10 jours avant la date de distillation.

N'oubliez pas de joindre votre chèque à l'ordre du trésor public ainsi qu'une enveloppe timbré avec vos coordonnées pour le retour.

Une copie du DSA devra impérativement être remise au responsable de la distillation avant le démarrage.